



Montpellier, le 6 janvier 2015

PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES LA CGT OBTIENT L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS

Le 17 décembre dernier, nous avons interpellé le Directeur Général concernant le paiement des heures supplémentaires (voir tract au verso).

Ce jour, celle-ci nous annonce l'ouverture prochaine de négociations dans le cadre de la mise en place d'un protocole d'accord sur le paiement des heures supplémentaires.

Nous nous félicitons de cette annonce qui souhaitons-le, apportera une juste rémunération aux efforts et au professionnalisme des agents vantés inlassablement par l'institution.

Néanmoins, nous resterons particulièrement attentifs quant au contenu de ce protocole : nombre d'heures concernées, taux de rémunération...

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès l'ouverture des négociations.